

N°2021-03/11B

Objet : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AB 114 SUR LA COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN.

L'an deux mille vingt et un, le 03 Mars, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	9
En exercice :	9		Contre :	0
Présents :	9		Abstention :	0

Présents : François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Secrétaire de séance : Christophe MANAS

Date de convocation : 24 février 2021

Le Président expose à l'Assemblée,

Dans le cadre de l'aménagement de la voie verte Agouille de la Mar, la Communauté de Communes Sud Roussillon souhaite acquérir la parcelle AB114 proche du sentier aménagé récemment, sise lieu-dit Mas d'Huston à Saint-Cyprien, d'une superficie de 1 605 m², classée en zone naturelle protégée, afin d'avoir une réserve foncière dans le cas d'éventuels besoins d'aménagements supplémentaires.

Une expertise réalisée par le bureau d'études AEB a estimé le prix du mètre carré entre 0,85€ et 0,95€ ; Sud Roussillon s'est donc rapprochée du propriétaire M. FERRE.

Ce dernier est disposé à céder sa propriété dans son intégralité au prix de 1 605€ soit au prix d'1€ le m².

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée AB114 d'une superficie totale de 1 605 m² au prix de 1 605€ ;

↳ **DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte notarié à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20210303-2021-03-11B-DE
Date de télétransmission : 04/03/2021
Date de réception préfecture : 04/03/2021

